COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022 A 17 HEURES

Présents : Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Nicole DECOSTANZI, Marc LAURENT, Joëlle BRETON, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Jean-Marc RAGOT, Audrey GIROULET, Patrick EME, Juan REVERTE, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN----------/

Absents-Excusés : Didier BREART pouvoir à Georges AMBROSIANO, Denis CENTARO pouvoir à René CECCHINEL, Françoise SCHMERBER pouvoir à René CECCHINEL, Magali MONIER pouvoir à Jean-Luc TURZO, Anne TOUZE pouvoir à Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE pouvoir à Claude MERINDOL, Nathalie MAUREL pouvoir à Juan REVERTE, Hélène GAILLARD pouvoir à Sandrine LEPRESLE ----------/

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne Patrick EME, secrétaire de séance.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 29 novembre 2021.

- Arrivée de Marc LAURENT à 18h01.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2022.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide de solliciter l'aide du Département au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, dans le cadre des travaux énergétique et d'embellissement au Centre de loisirs d'un montant de 163 061.25 € HT, valide le plan de financement présenté : Département 97 836 €, Métropole 32 612 €, autofinancement de la ville 32 613.25 € (TVA en sus) et autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 21 voix pour et 5 abstentions : Nathalie MAUREL pouvoir à Juan REVERTE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN,** décide de solliciter l'aide du Conseil Régional au titre de l'Accompagnement aux Projets d'Aménagement et de Développement Local, dans le cadre d'acquisitions foncières : parcelles cadastrées AE n°22 et 33, dans le centre village, d'un montant total de 380 000 € ; adopte le plan de financement présenté : Région 190 000 €, Métropole 95 000 €, autofinancement de la ville 95 000 € et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces opérations.

- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 21 voix pour, 5 voix contre Nathalie MAUREL pouvoir à Juan REVERTE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN et 1 abstention : Jean-Luc FERNANDEZ,** décide de vendre à la société UNICIL, ou à toute autre société qui s'y substituerait, la propriété communale cadastrée section AT n°82 et 83, en vue de la construction de 26 logements locatifs sociaux, pour un montant de 300 000 € HT ; de mandater l'office notarial de Maître Stéphanie ARCULEO qui sera en charge de cette transaction. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 21 voix pour, 5 voix contre Nathalie MAUREL pouvoir à Juan REVERTE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN et 1 abstention : Jean-Luc FERNANDEZ,** décide d'attribuer à la société UNICIL une subvention d'équilibre d'un montant de 100 000 euros, versée sur deux exercices : 50 000 euros en 2022 et 50 000 euros en 2023 ; de solliciter l'élaboration d'une convention de réservation qui liera la commune de Gréasque à la société UNICIL et précisera les modalités d'attribution des logements réservés à la commune et autorise le Maire à signer la convention de réservation, ainsi que toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision prise par le Conseil Municipal.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide de verser à l'association American Boxing Club une subvention spécifique de 3 600 € pour l'organisation du gala « Trophée des Etoiles » ; décide de verser à l'association La Foulée de Gréasque une subvention spécifique de 4 000 € pour l'organisation de la 11ième édition de « la Ronde des Mineurs » ainsi qu'une subvention spécifique de 300 € pour la participation de l'un de ses adhérents à la course « Spartan Race ».

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à l'outil informatique « Portail Guichet Unique » de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, destiné à mettre en place la saisine par voie électronique des DIA et s'engage à informer le public et les professionnels sur la mise en place du nouveau téléservice d'enregistrement des DIA.

- **Le Conseil Municipal,** prend acte du bilan 2021 transmis par l'Etablissement Public Foncier régional (EPF), des acquisitions suivantes, réalisées sur le territoire de la commune dans le cadre de la convention Habitat avec la Métropole Aix-Marseille Provence :

N° convention	N° de site	Adresse site	N° et date de l'acte	Montant HT en euros	Nom de l'acquéreur
CF139183M	13GRQ07	Cité minière Sud	000749 22/12/2021	692 786.39	Commune de Gréasque
CF139183M	13GRQ009	Rue Amalbert	000750 22/12/2021	0.83	Commune de Gréasque
TOTAL				692 787.22 €	

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS, dans le cadre d'un raccordement électrique destiné à un forage de surveillance microsismique installé par l'INERIS, au niveau de la départementale n°46a, lieu-dit « Vivies la Plaine » en contrepartie d'une indemnité de 20 euros.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le plan de financement présenté dans le cadre d'une opération façade, située au 1 rue des Pinsons dans la cité minière Sud, dont le montant des travaux a été évalué à 20 368.70 € :
  - Subvention communale façade (50% du montant TTC : 19 873,70 €) : 9 936,85 €
  - Subvention communale gouttière (50% du montant TTC : 495 €) : 247,50 €
  - Autofinancement de l'administré concerné : 9 937.70 + 248 € = 10 185.70 €

  Approuve le versement d'une première subvention de 9 936 €, ainsi que l'octroi d'une seconde subvention de 247 €, versée après réalisation des travaux ; autorise le Maire à solliciter l'aide du conseil départemental, à hauteur de 70% de la subvention communale, soit 7 128 €, au titre de la participation de la commune de Gréasque au dispositif « d'embellissement des façades et des paysages de Provence » et l'autorise à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces décisions.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** demande à l'Etat de maintenir le régime minier ; approuve en ce sens, le projet de motion pour la défense des droits des ayants-droits de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines ainsi que pour la pérennité d'un système de santé qui apporte des solutions pour tous et autorise le Maire à signer toute pièce et à engager toute démarche utile à la mise en œuvre de cette décision, qui sera transmise à l'ACOM et au Ministre des Solidarités et de la Santé.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide de modifier le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2022, en créant deux postes d'Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), accessibles aux agents relevant de la 2nde et de la 1ère classe ; dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au Budget 2022 et autorise le Maire, ou son adjoint délégué, à prendre et à signer tout acte individuel correspondant à ces modifications.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide de se joindre à la procédure de passation du contrat groupe d'assurance que le CDG 13 va engager en 2022 ; précise que pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL), les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules proposant une durée de contrat de 4 ans, à effet au 1er janvier 2023 avec un régime par capitalisation et prend acte que les taux de cotisation obtenus seront présentés à la commune avant adhésion définitive au contrat groupe et qu'elle gardera, à l'issue de la consultation, la faculté d'adhérer ou non.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** prend acte de la tenue du débat portant sur la participation de la commune au financement des prestations sociales complémentaires de son personnel.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité** prend acte du rapport annuel 2020 portant sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, établi par la Régie des Eaux et de l'Assainissement du Bassin Minier et du Garlaban, régie métropolitaine et informe l'assemblée qu'elle a été destinataire des rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du Conseil de Territoire du Pays d'Aix et de la Métropole ainsi que celui de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui rend compte sur la fiscalité de l'eau.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte des contrats signés au titre de la délégation générale de pouvoirs du Maire :**
  - Convention signée le 15 octobre 2021 avec la société FESTA SAS, en charge du gros œuvre des logements de l'opération « Les Jardins de Roberto », pour la mise à disposition de deux logements de type 2 situés rue Edouard Amalbert, destinés aux installations de chantier. En contrepartie, l'entreprise exécutera des travaux de réhabilitation de ces deux logements, moyennant une somme forfaitaire de 9600 € HT pour un an d'occupation sachant qu'en cas de dépassement des délais, un montant forfaitaire mensuel de 800 € HT sera appliqué.
  - Décision n°7 du 25 octobre 2021 afin d'acquérir par voie de préemption la parcelle de terrain cadastrée section AE n°33 sis 11 avenue de la Libération d'une superficie de 996 m² appartenant à Monsieur GAUTHIER Claude pour un montant de 290 000 euros.
  - Bon de commande signé le 9 décembre 2021 avec la société Eiffage-Iperion relatif au Marché de la vidéoprotection pour l'achat et installation d'un centre serveur et de caméras sur différents sites (phase 1) pour un montant de 133 517.75 HT.
  - Ordre de service signé le 10 décembre 2021 avec la société DFGM pour le transfert des archives des services techniques dans les nouveaux locaux, pour un montant de 2752.94 € HT.
  - Ordre de service signé le 24 décembre 2021 avec la société SPIE BATIGNOLLES pour l'aménagement d'un parc de stationnements à la place des Mineurs pour un montant de 84 920.30 €.
  - Ordres de service signés le 3 janvier 2022 avec la société 1 Pacte pour la mise en œuvre d'un dispositif d'harmonisation, de sauvegarde et de sécurisation des mails sur l'ensemble des postes fixes et portables ainsi que les antivirus et la maintenance pour un montant total de 15 578.70 €.
  - Ordre de service signé le 7 janvier 2022 avec Enrobé Paca pour la création de deux ralentisseurs à la Diote pour un montant de 5 000.00 €.
  - Ordre de service signé le 7 janvier 2022 avec la société Arboriste du Sud pour l'abattage de 11 platanes chancrés avec évacuation totale place des Cités pour un montant de 8 400.00 € HT.
  - Ordre de service signé le 31 janvier 2022 avec la société MARECO pour la rénovation d'un mur en pierres dans les locaux des ST zone des Pradeaux, pour un montant de 2797.50 € HT.
  - Convention de partenariat signée le 1er février 2022 avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (C.P.I.E) pour l'année 2022, concernant le développement et à l'animation de la démarche « Commerce Engagé », sachant que la commune compte 9 commerces engagés, la participation financière s'élève à 200 euros par commerce soit 1800 euros au total.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h17.

Fait à Gréasque, le 28 février 2022

Le Maire

Michel RUIZ

MAIRIE DE GREASQUE (Bouches du Rhône)